



DECLARATION EN MAIRIE DE LA PRESENCE DE TERMITES DANS UN BATIMENT

(LOI N° 99-471 DU 8 JUIN 1999)

N° d'enregistrement DEU :.....

IDENTIFICATION DU DECLARANT

NOM :

Prénom :

Adresse : Tél :

6900_..... LYON

QUALITE DU DECLARANT (Cocher la case correspondante et préciser le cas échéant)

- Propriétaire de l'immeuble
- Occupant de l'immeuble (locataire)
- Personne représentant le syndicat des copropriétaires :

DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

Adresse :

Lieudit :

Numéro de rue, voie :

Désignation et situation du ou des lots de (co)propriété :

DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

NOM :

Prénom :

Raison sociale et nom de l'entreprise :

Adresse :

IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET DES PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS

BATIMENTS et parties de bâtiments visités (1)	OUVRAGES, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	RESULTAT du diagnostic d'infestation (3)

(1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment
 (2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...
 (3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation

TSVP



**IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENT (PIECES ET VOLUMES)
N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION**

**IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS
ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION**

MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES

CONSTATATIONS DIVERSES

Fait à Lyon, le

Signature

Déclaration ZT 6900 n° 200 /

Votre déclaration a bien été enregistrée.

En cas d'évolution des zones parasitées, nous vous remercions de nous tenir informés.

Nous vous rappelons que toute suppression de matériaux termités doit également faire l'objet d'information de la Mairie (cf. formulaire adapté disponible)

Notre service reste à votre disposition pour de plus amples renseignements